

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0144

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association du Groupement des autorités responsables de transport (GART) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Monot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemaïn, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0144**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Association du Groupement des autorités responsables de transport (GART) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2020-4133 du 20 janvier 2020, le Conseil de la Métropole de Lyon a validé son adhésion au Groupement des autorités responsables de transport (GART).

L'association GART a été fondée en 1980, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a pour but :

- d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, des déplacements de personnes et des transports de marchandises,
- d'ouvrir le dialogue avec tous les acteurs concernés par les déplacements,
- d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport pour toutes les questions relatives aux déplacements de personnes et aux transports de marchandises auprès de l'État et de l'Union européenne,
- de développer les échanges sur les transports collectifs, les déplacements de personnes et les transports de marchandises avec les collectivités territoriales au niveau européen et mondial.

L'association se compose de membres adhérents qui, depuis la modification statutaire du 10 septembre 2014, peuvent être non seulement les autorités organisatrices de transports (AOT) collectifs mais aussi les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) telles qu'envisagées par la loi MAPTAM. C'est à ce titre que la Métropole a souhaité adhérer au GART.

Les thématiques abordées par l'association ont été élargis en conséquence. Elles couvrent désormais les transports collectifs, mais également la gouvernance des mobilités et des déplacements au sens large, les mobilités partagées (auto partage et covoiturage), les mobilités actives (vélo et marche à pied), le stationnement, les services numériques, les gares routières, les zones à faibles émissions, les licences taxis, le transport de marchandises en ville, etc. soit de nombreux sujets dont la compétence relève directement de la Métropole.

II - Modalités de représentation

Les régions et les métropoles telles que définies dans la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) sont représentées par 3 élus titulaires et 3 élus suppléants.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation de 3 représentants titulaires et de leurs suppléants pour représenter la Métropole au sein de l'assemblée générale de l'association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne en tant que représentants 3 titulaires et en tant que 3 suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale du GART :

Titulaires	Suppléants
- M. Bruno BERNARD	- Mme Hélène DROMAIN
- Mme Béatrice VESSILLER	- M. Jean-Charles KOHLHAAS
- Mme Blandine COLLIN	- M. Fabien BAGNON

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.

.